

COMMUNE DE POTIGNY

Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 27 mars 2023

Présents : M. Kepa, M^{me} Maunoury, M. Bérel, M^{me} Bouteiller, M. Blais, M^{me} Lemarchand, M^{me} Knedlik, M^{me} Kiszko, M. Benoît, M. Gasnier, M. Geffroy, M^{me} Dunbar, M^{me} Prosper, M^{me} Besançon, M. Faucher.

Absents : M. Defenouillère, M^{me} Fichet-de-Clairfontaine, M. Marie.

- Vote des Compte de Gestion/Compte Administratif 2022 et du Budget Primitif 2023 :

	Fonctionnement	Investissement
CA 2022 (résultat dépenses/recettes €)	276 381,07	-22 924,53
BP 2023 (équilibre dépenses/recettes €)	3 028 394,00	2 255 710,00

- Attribution d'une subvention d'équilibre au CCAS, pour un montant de 44 280 €.
- Vote des taux des impôts locaux 2023 : Taxe foncière « bâti » (43,22 %), Taxe foncière « non bâti » (64,89 %), Taxe d'habitation (18,87 %).
- Vote des subventions accordées aux associations, établissements scolaires et autres organismes pour l'exercice 2023. Montant total : 62 038 €.
- Décision d'ouvrir le dispositif national « Argent de poche » aux jeunes de la commune âgés de 15 à 17 ans. Premiers chantiers proposés en août prochain, sur la base d'une rétribution maximum de 45 € par jeune, pour 3 demi-journées d'action.
- Accord pour le rachat, auprès de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, des parcelles de l'ancien site SHOPI non utilisées par le programme locatif de l'EPFN. Coût : 48 355,54 € TTC.

Questions et informations diverses :

- proposition d'achat d'un logement communal par ses locataires (M. Bérel) ;
- réflexion à mener sur le devenir de l'ancienne maison minière communale de la Rue des Capucines, actuellement à l'abandon (M. Kepa) ;
- état d'avancement du dossier « Pôle de Santé » (M. Geffroy) ;
- don à la Commune de huit photographies prises par le chorégraphe Sébastien Laurent (M^{me} Lemarchand) ;
- constitution d'une équipe féminine pour représenter la Mairie à la manifestation « La Rochambelle » le 3 juin prochain (M^{me} Maunoury/M^{me} Lemarchand) ;
- aménagements paysagers réalisés par les services techniques communaux en façade de la Mairie, ainsi que dans les rues des Bleuets et des Marguerites (M. Blais).

Séance levée à 20h10.